

EXTRAIT DES DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAYOTTE  
**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU CENTE-  
OUEST**

S/C Hôtel de Ville de TSINGONI  
Place Zoubert Adinani  
B.P. 35  
97680 TSINGONI

Tél. : 0269637676 ; Fax : 0269637677

N° 57

Séance du 30/11/2017

**Objet : Annulation et remplacement de la délibération n° 49 du 04 novembre 2017 relative à la demande de subvention pour la réalisation de l'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou.**

L'an 2017, le 30 novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

**Etaient présents :**

Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. AHMED-COMBO Ali, M. ANTOYISSA Zaïnoudine , M . HAROUNA Attoumani, M. ATTOUMANI Issoufi, Mme BACAR Inchaty Soilihi, Mme DOUKAINI Kamaria, M. HAMADA Dahalane Patrick, M . HAROUNA Zaidani , M.IBRAHIMA SAID Maanrifa, Mme MAHADI Salima, Mme MADI ASSANI Binti, M. MADI Saïd, M. MATTOIR Abdullah, M. MIKIDADI Madihali, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Mme MVOULANA Chakila Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana.

**Etaient absents :**

Mme ABDOU –MADI Sandati, M. ABDOU Mikidachi, M. ABDALLAH Saïd, Mme AHMED Fatima, Mme AHMED Aïda, M. ANTOINE Ibrahim Salim, M. ALI-MALLOU Assani, Mme ALI Fatima, Mme BAMANA Anchya, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. KAMARDINE Mansour, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufian, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MASSIALA Sadanati, Mme CHANFI Dahabia, Mme MAHAMOUDOU Laouia.

**Procurations :**

Mme BAMANA Anchya a donné procuration à M. Zaïnoudine ANTOYISSA.

M. ANTOINE Ibrahim Salam a donné procuration à Mme ALI Fatima

**Etaient excusés :** Néant.

**Secrétaire de séance :** M. MADI Saïd.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 38

Présents : 21

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation :

22/11/2017

Date d'affichage :

30/11/2017

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le :

/ /2017

Et affichage du :

/ /2017



Vu la délibération n° 49 du 04 novembre 2017 de la 3CO relative à la demande de subvention pour la réalisation de l'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou (commune de Tsingoni).

Considérant que le coût de réalisation a été revu à la hausse passant de 408 094€ à 497 244,27€, modifiant ainsi le plan de financement initial comme suit :

- Participation FEADER : 372 933,20€ (75%)
- Participation CPER : 42 763,01€ (8,6%)
- Participation 3CO : 81 548,06€ (16,4%)

C'est dans ce cadre que le Président de la 3CO propose au conseil communautaire de demander une subvention au titre du FEADER et du CPER pour la réalisation dudit projet selon le plan de financement indiqué ci-dessus.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,  
Décide :

1. D'annuler la délibération n° 49 du 04 novembre 2017 citée précédemment et la remplacer par celle-ci ;
2. De Valider le plan de financement et autorise le Président à mener les demandes de subvention pour le projet de l'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou à Tsingoni et à signer tous les documents nécessaires pour la bonne exécution de cette délibération
  - pour un montant de 372 933,200€ au titre du FEADER (75%)
  - pour un montant de 42 763,01€ au titre du CPER (8,6%)
3. De s'engager à participer à hauteur de 81 548,06€ pour ce projet (16,4% 3CO)
4. D'autoriser le Président à signer les marchés compris dans cette opération sous réserve du respect des enveloppes prévisionnelles énoncées et à signer tout document relatif à la procédure de passation des marchés publics.
5. D'autoriser le Président à solliciter une avance au titre de l'aide relative au projet de l'aménagement du site touristique de la cascade de Soulou à Tsingoni et à signer l'attestation l'engageant de rembourser tout ou partie de cette avance dans le cas où, au moment de solder l'opération, le droit au montant avancé ne pourrait être établi.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TSINGONI, le 30/11/2017

Le Président,

